

Facturation électronique... Tenez-vous prêt !

Mai 2023

An-ti-ci-per !



Le 1^{er} Juillet 2024 toutes les entreprises devront être en capacité de recevoir des factures électroniques.



Si toutes les entreprises attendent la **dernière minute pour s'organiser...** cela provoquera de réels

dysfonctionnements... et des risques, notamment, de **ne pas être payé par les clients !**

Notre rôle, en tant qu'expert-comptable et partenaire des entreprises, est de vous accompagner dans cette transformation numérique.



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

Sous réserve des décrets en Conseil d'Etat à venir pour préciser l'ensemble de ces modalités.

www.sadec-akelys.fr - 0800 071 017